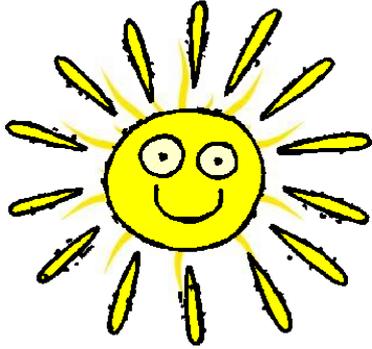


Castillon du Gard



Bulletin Municipal Estival 2012

Edito

Notre village se prépare pour la période estivale. Le calendrier des festivités est une fois de plus chargé : du bus à la mer à la fête votive en passant par les expositions, concerts ; il y en a pour tous les âges. Souhaitons que les incivilités de tous ordres, nocturnes ou diurnes ne viennent pas gâcher l'harmonie qui règne à Castillon. Quelques petites recommandations vont être énoncées tout au long de ce bulletin afin de préserver le bon vivre de notre village. Bon été et bonnes vacances à tous.

Jean-Louis BERNE,

Maire de la commune de Castillon du Gard

Défibrillateur



La municipalité a le plaisir de vous informer que depuis le 10 Mai 2012, un défibrillateur a été installé sur la façade de la mairie (A côté de la porte d'entrée).

Ce matériel, indispensable et précieux, est désormais accessible **7j/7, 24h/24**. Il est automatisé et son utilisation est à la portée de tous.

Nous vous rappelons qu'il est à la disposition de toutes personnes mises en face d'un problème cardiaque sur un proche, un voisin ou un inconnu. Toutefois, son utilisation doit toujours s'accompagner, avant toute action, d'un appel auprès des secours en téléphonant au 15, 18 ou 112.

Incinération de végétaux



Nous vous informons qu'il est strictement interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit de fumer, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisement entre le 15 juin et le 15 septembre 2012.

En dehors de cette période, vous devez effectuer une déclaration d'incinération de végétaux auprès de la mairie. (Formulaire à compléter, valable 3 mois)

Nous vous rappelons que des déchetteries sont à votre disposition à Fournès (04.66.01.88.04) et Uzès (04.66.22.32.70) et qu'elles prennent les végétaux.

Débroussaillage



Les actions de prévention des incendies se sont renforcées pour faire face aux périodes de sécheresse dues au changement climatique. Parmi elles, le débroussaillage obligatoire. En ce début d'été, il est plus que temps d'y penser !

"Le débroussaillage n'est pas juste une obligation parmi d'autres : on protège SA maison et soi-même d'un risque extérieur, ne pas le faire c'est se mettre en danger".

Ainsi, autour des constructions, installations et terrains, le débroussaillage est particulièrement réglementé (art. L322-3 du code forestier) dans les zones situées à l'intérieur ou à moins de 200 m des terrains forestiers, dans les départements du Sud de la France. Il s'effectue sur une distance de 50 m

autour des constructions et installations (une distance qui peut aller jusqu'à 100 m par arrêté municipal et jusqu'à 200 m par le préfet) et 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès. En zone urbaine, l'obligation s'étend à l'ensemble du terrain.

Nuisances sonores



Tondeuses, bricolage... pensez à vos voisins ! Nous sommes tous sensibles au bruit de nos voisins, en particulier en période estivale, quand les fenêtres sont ouvertes ! Ainsi, "les activités de bricolage et de jardinage effectuées par des particuliers à l'aide d'engins à moteurs (perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses,...) ne pourront être effectuées que :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h.

« Bruits de Voisinage » : est considéré comme bruit de voisinage, tout bruit lié au comportement d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde, ou d'un animal placé sous sa surveillance, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, en raison de l'une des caractéristiques suivantes : durée, répétition ou intensité.

Situation sécheresse



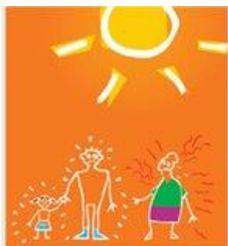
Le comité sécheresse s'est réuni le 30 mai dernier pour faire le point sur la situation hydrologique. Les pluies abondantes du mois de mai ont permis de rétablir une situation hydrologique « normale » pour les cours d'eau du département, ainsi qu'une recharge partielle des nappes souterraines.

Compte tenu de cette situation, le Préfet a décidé de lever provisoirement les mesures de restrictions des usages de l'eau en vigueur. L'ensemble du département du Gard reste placé en niveau de vigilance simple, assorti de recommandations d'usages économes de l'eau jusqu'au 10 juillet prochain.

Il est rappelé que la situation reste fragile notamment à cause du déficit de précipitations hivernales et que le département reste globalement déficitaire sur l'ensemble de l'année. L'évolution de la situation continuera de faire l'objet d'un suivi régulier, notamment au regard des futures conditions climatiques du mois de juin.

Le prochain comité sécheresse se réunira le 05 juillet prochain (sauf si la situation se dégrade plus rapidement). En fonction de la situation de nouvelles mesures de restrictions d'usage pourraient être décidées à nouveau. En fonction de la situation ces mesures pourront être levées, prolongées ou renforcées.

Canicule



Il fait un temps de canicule lorsqu'il fait très chaud, que la nuit la température ne descend pas ou très peu et que cela dure depuis plusieurs jours.

Quelques recommandations :

- **Personne âgée : Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...**
 - Je ne sors pas aux heures les plus chaudes
 - Je passe plusieurs heures dans un endroit frais

- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- Je mange normalement
- Je bois environ 1.5 litre d'eau par jour
- Je donne des nouvelles à mon entourage

- **Enfant et adulte : Je bois beaucoup d'eau et ...**
- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses
- Je ne reste pas en plein soleil
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même
- Je prends des nouvelles de mon entourage

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre "Alerte Canicule" de la mairie.

Pour tous problèmes, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 04.66.37.12.74 durant les heures d'ouverture ou en cas d'urgence le 06.31.73.63.10 et le 06.85.41.59.47

Opération Tranquillité Vacances

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



L'Opération Tranquillité Vacances est renouvelée cette année entre le 9 juillet et le 25 août 2012. Elle vise à assurer la surveillance des habitations des particuliers qui auront signalé leur absence pour congés.

L'Agent de Surveillance de la Voie Publique de la commune effectuera deux à trois rondes par semaine. Aucune intervention directe à la propriété ne sera effectuée. La gendarmerie interviendra sur appel de l'agent.

Afin de bénéficier de ce service, vous pouvez signaler votre absence auprès du secrétariat. (Confidentialité assurée)

Bus de la mer

Tous à vos maillots, les inscriptions pour le bus de la mer 2012 démarrent dès le 20 juin.

A partir du 4 juillet et ce jusqu'au 29 août 2012, un bus assurera une correspondance, tous les mercredis, jusqu'au Grau du Roi.

Les inscriptions se feront auprès du secrétariat entre 08H et 12H, elles seront individuelles et devront être renouvelées chaque semaine. Les enfants de 16 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale et la copie de la carte nationale d'identité d'un des parents. Les enfants de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Activités jeunes

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castillon du Gard organise pour les jeunes Castillonnais entre 11 et 17 ans deux sorties pendant le mois de juillet 2012.

- **Judi 5 juillet 2012 : JOURNÉE CANOË** (descente Collias - Plage de Castillon)
- **Mercredi 25 juillet 2012 : JOURNÉE AU GRAU DU ROI**

Places limitées

Les inscriptions se feront auprès du secrétariat de la mairie avant le :

Activités gratuites

- mardi 26 juin 2012 pour la sortie CANOË
- mardi 17 juillet 2012 pour la sortie au GRAU DU ROI



Festivités :

15 Juin : Kermesse des écoles, à 16H30 dans la cour de l'école primaire

22 Juin : Fête des écoles, place du 8 mai 1945 dès 18 heures

22 Juin : Fête de la Musique dès 18 heures à la Maison de Retraite organisée par le CCAS de la commune et la MARPA

23 Juin : Concours de pétanque « doublette », chemin du Jeu de Boule à 15H

7 Juillet : A 18H30, Concert de la Chorale « Rien qu'un Chœur » à l'Eglise **Entrée gratuite**

14 Juillet : A 12H00, Apéritif dansant offert par la municipalité, place du 8 mai 1945 + concours de pétanque « mixte »

Du 16 au 22 Juillet : Exposition à la Maison des Remparts (Mr PEREZ) **Entrée gratuite**

25 juillet : Concert de la chorale du Delta dirigé par Coline SERREAU à 18H30 à la Maison de la Pierre (Vers Pont du Gard) organisé par Beauté de Castillon **Entrée gratuite**

Du 23 juillet au 05 août : Exposition à la Maison des Remparts (Mme MEHAYE) **Entrée gratuite**

27, 28, 29 et 30 Juillet : Fête Votive « *les courses de toros seront assurées par les manades Les Costières et Labourayre* »

- **Jeudi 26 :** Pégoulade de quartier accompagnée par la PENA la GARDOUNNENQUE. Tous les Castillonnais sont conviés à défiler dans les rues du village avec un char
- **Vendredi 27 :** Aubade au Maire, encierro et soirée dansante avec le groupe NAMASPAMOUS
- **Samedi 28 :** Abrivado, apéro mousse, concours de pétanque « tripléte », bandido, apéro, encierro et soirée dansante avec le groupe NIGHT JET
- **Dimanche 29 :** Déjeuner au Pré (St Caprais) offert par la municipalité, abrivado longue, apéro « LES BARJOS » déguisement de rigueur, tapas, concours de pétanque « doublette », bandido, apéritif, encierro et soirée dansante avec MICK ANIMATION
- **Lundi 30 :** Jeu provençal, repas organisé par la boule au bouchon

5 août : Brocante sur la place du 8 mai 1945

Du 06 au 15 août : Exposition "**RACONTEZ-MOI LE PONT DU GARD** " présentée par l'Association **ACADÉMIE PONT DU GARD** à la salle des Remparts. **Panneaux explicatifs reproductions d'instruments antiques d'arpentage et de nivellement., Cinq conférences** par Claude Larnac, auteur de l'ouvrage "Racontez-moi le Pont du Gard" "**vidéo «d'Uzès à Nîmes, quatre visites commentées (voir affiches mairie, commerces et panneaux d'affichage)** **Entrée gratuite**

Mairie:



Le secrétariat de la Mairie passe en horaire d'été du lundi 9 juillet au vendredi 31 août 2012. Il sera ouvert au public de 08H00 à 12H00 du lundi au vendredi pendant cette période.

La permanence « ELUS » du samedi ne sera pas assurée au mois d'août.

Nous vous informons que tous ces renseignements sont consultables sur le site internet de notre commune WWW.castillondugard.fr



Mairie de Castillon du Gard - 11 place du 8 Mai 1945 - 30210 CASTILLON DU GARD

Tél : 04.66.37.12.74 - Fax : 04.66.37.33.87

Courriel : mairie@castillondugard.fr - Site internet : www.castillondugard.fr